

Le Bonnet Rouge

BUREAUX : 14, rue Drouot, Paris (9^e)

Quotidien Républicain du soir

Le Numéro : Cinq Centimes

TÉLÉPHONE : Central 69-70 et Central 80-62

DIRECTEUR : Miguel ALMEREYDA

Un an : PARIS 20 fr. ; DÉP. 24 fr. ; ÉTRANGER 32 fr.

Un Parti sous séquestre

Lorsque mon honorable collègue, M. Franklin-Bouillon, administrateur-séquestre du Parti radical et radical-socialiste, leva brusquement la dernière séance du Comité exécutif, c'était au moment où allait être discutée la proposition relative au prochain Congrès de notre parti. On avait gagné sept heures du soir. On avait entendu un substantiel discours de M. Bonifantou. L'Assemblée était saisie, et certains pouvaient croire, dans l'allégresse d'un triomphe prématuré, que le parti radical continuerait de sommeiller indéfiniment sous le sceptre doré de quelques gardiens du sérail.

Eh bien, non ! Il faut se réveiller de ce beau rêve d'inaction. La léthargie radicale prendra bientôt fin. Un double et irrésistible courant se dessine, que nous enregistrons avec réconfort. Tandis qu'en province des fédérations départementales, comme celle de la Gironde, réclament un prochain Congrès, notamment « pour des raisons que la censure peut effacer des journaux mais non de l'esprit des Français », à Paris, le bureau du Comité exécutif, il y a quelques semaines, et, avant-hier, l'importante Fédération de la Seine, par l'organe de mon vaillant ami Armand Charpentier, demandent la réunion à brève échéance d'un Congrès national de notre Parti.

Bravo, les militants ! C'est par vous qu'un parti vit et se régénère. C'est par vous que le parti public est annuellement tonifié, par vous que l'horlogerie parlementaire est périodiquement remontée.

Certes, quelle période rêvée que la nôtre, pour les députés peu soucieux de leur mandat ! Peu d'électeurs à leurs trousses, pas d'élections à l'horizon, pas de militants à leurs côtés ! Pas d'ordres à recevoir, pas de raisons à donner, pas de comptes à rendre ! On peut sans crainte assouir un millisme de sphinx sur une pyramide d'inaction.

Mais qui ne voit que cette attitude du moindre effort entraînerait fatalement l'irradiation de nos militants, la désagrégation de notre parti, la réprobation de l'opinion ?

Que peuvent penser de leurs représentants rebelles à l'idée d'un congrès des nombreux et compacts bataillons de radicaux et radicaux-socialistes qui, à la veille de la guerre, envoyaient à la Chambre près de deux cents députés ? « Nous nous étions donnés à nos mandataires, disent-ils, beaucoup plus que nos mandataires ne s'étaient donnés à nous. Ils nous oublient, refusent d'entendre notre voix, nos conseils, nos ordres, au moment même où, dans l'ébranlement général causé par la guerre, nous aurions le plus de questions à leur poser, de problèmes à leur soumettre, d'espérances ou de craintes à leur confier. On peut nous tenir à l'écart, comme si notre Parti ne nous appartenait pas pour le moins autant que nous lui appartenions ! »

Nous ne cherchons pas à repudier. Nous nous cherchons ou, au contraire, à sa gauche ou à sa droite, des collectivités homogènes, des organisations éveillées, des consultations périodiques !

Eh, si le découragement envahit les meilleures de nos troupes, que dira donc l'opinion dans son ensemble, cette opinion qui, aujourd'hui, nous guide et nous juge en silence, mais qui, demain, parlera haut et ferme, quand les formes élémentaires de la vie publique, liberté de réunion et liberté de la presse, auront été restituées à la France ?

On nous dira : « Que faisiez-vous, Parti radical, pendant la guerre ? Vous dormiez ? J'en suis fort aise. Eh bien ! valsez maintenant. Quoi ! Quand les problèmes les plus angoissants d'ordre militaire et diplomatique, financier et social, commercial et agricole, venaient hanter et tourmenter l'esprit de tous les Français, votre parti s'est montré inhabile, bien plus, impuissant à l'action.

« Parti national ? Allons donc ! Quand le sort même de la nation était en jeu, le Parti radical s'est endormi sous sa tente. Vos congrès de temps de paix n'étaient donc que des paroles, bonnes à « se chamailler », comme écrit déjà le *Rapport* ? On n'y faisait donc que parade de principes et trafic de bavardages ? Ces représentations annuelles se réduisaient donc à des machines de guerre anti ou promissoriales ? Un jour, des événements tragiques vous ont fourni l'occasion suprême d'éprouver la valeur de vos principes et d'affirmer vos plans d'action ? Et vous vous êtes égaillés comme des moineaux. Pendant la guerre, la France a pu faire sans le Parti radical. Pendant la paix, elle peut, à plus forte raison, s'en passer ! »

Voilà les reproches, voilà les périls que je voudrais épargner à mon parti, non pas seulement dans son propre intérêt, mais dans l'intérêt de la République, qui a trop souffert d'une longue proscription de l'opinion, et dans l'intérêt supérieur de la France, qui ne peut que gagner à entendre les vœux et doléances des représentants de centaines de milliers de Français.

Que les habiles ou le timorés se rassurent. Ce n'est pas pour nous chamailler que nous entendons nous réunir. Nous ne serons pas plus un pandémonium de disputailleurs qu'un Congrès d'ennuis. Nos préoccupations sont trop hautes. Nos problèmes à débattre sont trop graves. Les responsabilités à encourir sont trop sévères. Est-ce que, par hasard, avant-hier, ce véritable Congrès parisien que fut la réunion de la Fédération de la Seine, n'a pas présenté

une excellente tenue, et est-ce que, par exemple, le beau rapport de notre éminent ami Colas n'a pas prouvé qu'on savait y travailler sans se chamailler ?

Redoutez-vous que soient posées des questions de personnes ? Il se peut qu'elles soient posées, car rien ne saurait être soustrait aux délibérations d'un Congrès souverain. Mais, quand un président du Conseil met la Chambre en présence de la question de confiance, n'est-ce pas une question de personnes qu'il soulève spontanément ? Qui dira qu'il apparaît alors comme un « chamailleux » ? Problèmes et personnes ont à comparaître également, demain comme hier, devant le jugement de nos Congrès, et demain comme hier, nos Congrès seront à la hauteur de leur tâche.

Le Parti de la rue de Valois est mieux que *Tammany Hall*. Ce n'est pas une agence électorale ni une caverne d'obscurités intrigues. C'est le cœur de la France républicaine organisée en formations permanentes. Écoutez la voix vivifiante de notre Parti. Administrateurs, levez le séquestre !

Henri LABROUE
Député de la Gironde.

Des Nationalistes contre un curé

A Saint-Lambert de Vaugirard

Les patriotes en chambre prêchent la haine des naturalisés, et c'est infiniment moins dangereux que de chasser l'ennemi au front.

Cette campagne contre les naturalisés, la seule campagne que bien des nationalistes pourraient inscrire sur leur livret, a déchaîné quelques habitants de Vaugirard contre leur propre curé.

C'est à un résultat auquel ne devaient guère s'attendre les dévots appliqués que sont les farouches nationalistes de l'Action Française.

Ce curé est l'abbé Schaefer, de la paroisse Saint-Lambert-de-Vaugirard.

On le dénonçait comme Allemand naturalisé. Il convient qu'il est né à l'étranger, mais, ajoute-t-il, « on des circonstances toutes fortuites ». Il en est revenu, dit-il, à l'âge de six semaines. Ses parents, mariés à Paris, y habitaient depuis cinq ans et y sont toujours demeurés et ses cinq frères y sont nés.

L'abbé Schaefer dit encore :

« Tous mes frères, en âge d'être mobilisés, l'ont été. Le plus jeune, adjudant au 146^e de ligne (20^e corps), est mort en héros à Neuville-Saint-Vaast, le 12 mai 1915.

« Deux de mes frères sont médecins aides-majors. Le premier, ancien interne des hôpitaux, était avant la guerre, chef de laboratoire à l'hôpital Bonicourt. Le second, nommé au concours médecin-dentiste des hôpitaux, a été chargé d'organiser et de diriger le service dentaire de la quatrième armée.

« Mon beau-frère est également médecin aide-majors de première classe.

« Quant à moi, mes parents m'ont fait élever, à dix-huit ans, c'est-à-dire le plus tôt possible, de la totale allemande.

« Et dès que je l'ai pu, à vingt-quatre ans et non à vingt-six, j'ai introduit une demande de naturalisation. Je suis naturalisé depuis vingt-six ans. Je n'ai pas eu à me débattre au service militaire, comme on m'en accuse lâchement. J'en étais exempté par les lois, alors en vigueur, à titre d'évêque ecclésiastique. »

Ces précisions, que l'abbé Schaefer a exposées au public dans un petit tract qui fut distribué dans tout Vaugirard, n'ont pas calmé les scrupules patriotiques des nationalistes de Vaugirard.

Il dimanche, ces nationalistes manifestèrent bruyamment contre leur curé, à la porte de leur église.

Le curé de Vaugirard est indigné.

Le fait est que ce qui lui arrive n'est pas amusant.

Mais il doit savoir à qui s'en prendre : aux chefs et aux journaux de son parti, à tous les gazetiers cléricaux, à ceux de la *Croix* comme à ceux de la *Libre Parole* et de l'Action Française, tous gens qui hurlent à la mort contre les naturalisés, enveloppés indistinctement dans la même suspicion, et tous dénoncés en bloc comme espions.

Pour nous, une histoire pareille, c'est pain bénit. — G. C.

Privés de Sucre

Les protestations que soulève la carte de sucre se multiplient. — et nous ne parlons que des protestations légitimes.

Le *Bonnet Rouge* a déjà signalé les cas des invités, des permissionnaires, des lycéens en vacances, des apprentis en congé chez leurs parents, ou chez des amis ; il les uns, ni les autres, ne vivent habituellement à la table des gens chez qui ils vont passer soit leurs sept jours, soit la Noël, soit le dimanche ; il n'y a donc pas de sucre pour eux. Les voilà donc condamnés, à défaut de réglementation, à prendre sans sucre leur café au lait ou leur chocolat du matin, le café de midi et du soir, le thé de cinq heures et, s'ils souffrent de quelque mal de tête ou d'un petit rhume, leur tilleul ou autre tisane.

Plusieurs administrations importantes, l'Argus de la Presse notamment, nous signalent un autre cas qui n'est pas moins intéressant.

L'Argus de la Presse, par exemple, compte une cinquantaine d'employés qui, en général, prennent dans ses bureaux le petit repas du matin et le déjeuner de midi. L'Argus a demandé à la mairie du 9^e arrondissement une carte de sucre pour tous ces petits employés.

C'est un cas exceptionnel, fut-il répondu. Le préfet de la Seine n'a pas encore pris de décision.

Même réponse à la préfecture de la Seine. Si l'on ne se hâte, on va condamner tout ce petit monde à se passer de sucre.

LA GUERRE SOUS-MARINE

LE "LACONIA" TORPILLÉ et l'"Orléans" A BORDEAUX

Londres, 27 février. — La Presse Associée annonce que le paquebot *Laconia*, de 18.000 tonnes, appartenant à la *Copanagie Cunard*, parti de New-York avec passagers, a été torpillé la nuit dernière sans avertissement.

270 survivants seront débarqués cet après-midi ; l'équipage comprenait 300 hommes. Le nombre total des passagers est inconnu. — (L'Information).

Londres, 27 février. — On télégraphie de Queenstown au Daily Telegraph que l'on compte parmi les victimes 24 disparus. Il est établi que parmi eux, 6 ou 7 sont nés.

Parmi les marqués, se trouvent M.M. Kirwan, Kirby, Gibbins, Mmes Harris et Buxton.

Parmi les morts seraient deux Américains, Mme Hoy et sa fille, qui s'embarquaient dans le canot de sauvetage n° 8 quand celui-ci fut brisé.

Mais, de son côté, le Times croit savoir que l'ambassade des Etats-Unis a reçu notification de l'arrivée britannique qu'un canot passager américain n'était à bord du *Laconia*.

NOUVEAUX DÉTAILS

Londres, 27 février. — Le correspondant spécial du *Daily Chronicle* à Queenstown télégraphie les détails suivants au sujet du torpillage du *Laconia* :

Le steamer fut torpillé par un temps relativement calme. Il fut d'abord atteint par une torpille près de la poupe et, peu après, par une seconde qui le fit fortement pencher à tribord.

Les canots aussitôt mis à la mer, s'éloignant avec des difficultés considérables, mais aucune panique ne se produisit ni parmi les passagers, ni parmi les hommes de l'équipage.

Il y avait en tout 300 personnes à bord du *Laconia*, dont 75 passagers de 1^{re} et 2^e classes. Il a été définitivement établi que parmi les disparus se trouvent deux Américains et parmi les survivants quatre Américains, dont le R. P. Waring, du séminaire Saint-Joseph de Baltimore, qui était complètement épuisé quand il fut ramené au rivage.

Un steamer est arrivé ce matin à Queenstown, ayant à bord 267 survivants du *Laconia*, qui avaient été recueillis dans huit canots.

LES HOMMES D'EQUIPAGE SONT PRESQUE TOUS SAUVÉS

Londres, 27 février. — On n'a encore reçu, à Londres, aucun renseignement officiel sur le torpillage du *Laconia*.

D'après une dépêche de Liverpool, les parents des membres de l'équipage ont été avisés par la *Copanagie Cunard* que presque tous les hommes qui se trouvaient à bord de ce steamer ont été sauvés.

Le *Laconia*, qui faisait depuis cinq ans le service entre Liverpool et New-York, était commandé par le capitaine Irvine.

Comment l'"Orléans" a fait la traversée

Nous avons relaté l'arrivée du cargo américain *Orléans* à Pauillac et annoncé que le navire avait été saisi, s'embarquant de Bourgogne, à Bordeaux.

Cette arrivée a revêtu le caractère d'une splendide et émouvante manifestation franco-américaine.

Sur les quais, les édifices étaient pavés de drapeaux, les ports, tous les navires avaient hissé leur pavillon. Les Etats-Unis ont été engagés sur l'issue du voyage. Pour moi, je ne pensais point être torpillé.

Aux félicitations du correspondant de l'Agence Radio sur sa belle audace, le capitaine Tucker a répondu :

« Notre voyage n'est pas un défi. Nous sommes un navire marchand qui fait un voyage régulier. C'est simplement un service commercial que j'ai accompli. Nous ne sommes pas un navire de guerre, et l'Amérique n'est pas en guerre avec l'Allemagne. Nous n'avons donc pas à nous armer.

« Que pense-t-on de la rupture diplomatique qu'Amérique ? »

C'est un conflit grave, sans doute, mais il conviendrait d'attendre, si la menace se renouvelait des deux hostilités, les Etats-Unis ont été engagés dans la guerre, comme ils étaient, hier, décidés à la paix.

Le Recit du Capitaine

Le capitaine de l'*Orléans*, M. Allen D. Tucker, a fait au correspondant de l'Agence Radio le récit de son voyage :

« Je suis parti de New-York le vendredi 10 février. Le même jour, et du même port, est parti le *Rochester*, dont je n'ai pas eu de nouvelles depuis. A la vitesse de 10 nœuds et, contrairement à ce que par le mauvais temps, l'*Orléans* a mis un temps normal à parcourir sa route.

« N'avez-vous point fait de mauvaises rencontres ? »

« Aucune. Nul périlleux n'est apparu à l'horizon. Pourtant, nous avons suivi la route ordinaire des navires. A notre départ de New-York, deux classes s'étaient formés et des pavillons étaient engagés sur l'issue du voyage. Pour moi, je ne pensais point être torpillé.

« Aux félicitations du correspondant de l'Agence Radio sur sa belle audace, le capitaine Tucker a répondu :

« Notre voyage n'est pas un défi. Nous sommes un navire marchand qui fait un voyage régulier. C'est simplement un service commercial que j'ai accompli. Nous ne sommes pas un navire de guerre, et l'Amérique n'est pas en guerre avec l'Allemagne. Nous n'avons donc pas à nous armer.

« Que pense-t-on de la rupture diplomatique qu'Amérique ? »

C'est un conflit grave, sans doute, mais il conviendrait d'attendre, si la menace se renouvelait des deux hostilités, les Etats-Unis ont été engagés dans la guerre, comme ils étaient, hier, décidés à la paix.

La Protestation Hollandaise

La Haye, 27 février. — Le gouvernement néerlandais, s'appuyant sur la protestation qu'il a formulé le 7 février contre les mesures navales allemandes, a fait savoir au gouvernement impérial qu'il tenait pour responsable de la destruction des navires hollandais coulés il y a quelques jours dans le voisinage des côtes britanniques. On croit que le gouvernement néerlandais n'acceptera pas la discussion sur les dates et les assurances de garantie, relatives ou absolues, qui ont fait l'objet des explications de la légation d'Allemagne.

Dans les Mairies de Paris

Notre Enquête sur les Déclarations pour les Nouvelles Visites

Nous publions d'autre part l'arrêté ministériel qui apporte au texte de loi sur la révision des exemptions et réformés des précisions nécessaires.

Mais, tout leur bonne volonté, malgré de longues années de pratique administrative, les malheureux employés de mairies proposés à la réception des déclarations se trouvaient fort en peine devant les cas, aussi nombreux que divers, qui leur étaient soumis par des réformés n'ayant pu eux-mêmes déterminer la situation dans laquelle les plaçait la nouvelle loi.

A LA MAIRIE DU IX^e

A la mairie du IX^e, un expéditionnaire aux moussaches blanches, le chef couvert de la classique calotte, a bien voulu nous confier ses embarras.

« Nous n'avons reçu, nous a-t-il dit, aucune instruction précise : le jour de la promulgation de la loi, on nous a donné le *Journal Officiel*, et, avec les commentaires publiés dans les journaux quotidiens, nous nous sommes débrouillés.

« Ici, depuis l'ouverture des inscriptions, nous avons reçu neuf cents personnes.

« Vous avez dû certainement vous trouver souvent embarrassés ? »

« Evidemment, mais j'ai franchi la difficulté en faisant une fiche pour tous ceux qui se sont présentés et pour la situation desquels je n'ai pu me prononcer à coup sûr. Le conseil de révision statuera, et les dispensera de la visite s'il y a lieu.

« Avec la circulaire ministérielle d'hier votre mission va être simplifiée.

« Qui lui, répond sans grande conviction, moi interlocuteur, mais ce n'est pas encore ça. Toutes les difficultés devant lesquelles nous nous trouvons ne sont pas tranchées. »

A LA MAIRIE DU XV^e

Ici, nous déclarons l'unique employé chargé des inscriptions et des renseignements, les réformés soumis à la prochaine visite sont nombreux. Chaque jour il s'en présente une cinquantaine qui viennent surtout aux heures des repas.

« Il est possible que ceux qui vous demandent des explications sur leur cas particulier, ayez-vous reçu des instructions précises ? »

« Des instructions, s'exclame l'employé, nous les attendons encore. Jusqu'à ce jour,

A LA MAIRIE DU XVII^e

Un service spécial a été installé pour donner des renseignements aux réformés et exemptés et pour faire les inscriptions.

Plus de vingt personnes attendent leur tour. C'est à grand-peine que nous arrivons à nous frayer un chemin jusqu'au chef du service.

« Les critiques formulées par les journaux, nous dit-il, sont parfaitement exactes. Hier seulement nous avons reçu des instructions précises par la voie du *Journal Officiel*. Il n'est pas étonnant que beaucoup de nos confrères aient hésité à faire les inscriptions dans des conditions semblables.

« Ici, nous sommes accablés de vieille date aux procédures administratives, et nous n'avons pas hésité. Nous avons inscrit quand même dès le premier jour.

« A l'heure actuelle, nous avons fait exactement 1.057 inscriptions.

« Toutefois nous éprouvons de fréquentes difficultés. Les trois catégories prévues par le *Journal Officiel* ne sont pas nettement définies, surtout la dernière. On y fait rentrer les cas spéciaux ; mais que faut-il entendre par « cas spéciaux » ?

« Il est possible que les instructions formulées ont été rédigées de façon trop générale. Nous espérons que de nouvelles précisions seront données par l'administration militaire afin de ne laisser planer aucun doute sur un sujet aussi grave. »

AUX ETATS-UNIS

A BATONS ROMPUS

"L'Appel de la Forêt"

Little boy, Butterfly et Swing conversent sur un tertre, d'où ils découvraient la ligne lointaine de la mer du Nord, tracée à l'estompe sur un fond brumeux.

Le premier était dépliant ; le second s'ing, le dernier kangourou ; ils remplissaient tous trois le rôle d'animaux fétiches, dans des régiments anglais venus des Dominions.

Little boy commentait les événements du jour avec la lucidité et la pondération de ceux de sa race ; il qualifiait d'intéressantes succès tactiques l'avance du général Gough sur les rives de l'Ancre, et la prise de Kut-el-Amara ; mais ces opérations ne fomentaient pas en lui un enthousiasme délirant.

Comme Butterfly s'irritait du flegme de Little boy, et reprochait à celui-ci de n'avoir pas la fibre patriotique très sensible, l'épléphant répondit, avec une leçon de malice dans ses yeux petits mais vifs :

« Tu as, garçon, un tempérament nerveux qui te jette toujours aux extrêmes. Tu t'es imaginé, naïgure, sur la foi de je ne me rappelle plus quels câblagrammes, que M. Wilson était pro-allemand. Voici une quinzaine, tu nous a annoncé, à Swing et à moi, que les Etats-Unis partaient en guerre contre la Germanie. Aujourd'hui, tu nous vois déjà, j'en suis convaincu, sur les bords du Rhin.

« Swing approuva la raillerie de Little boy, par une série de petits bonnets sur place, dont s'offensa la susceptibilité de Butterfly.

« N'empêche, fit-il observer agriement, que nous n'avions pas, depuis six mois, réalisé un aussi superbe progrès sur le front occidental ; trois kilomètres en profondeur sur une longueur de dix-sept kilomètres, ce n'est pas Swing qui ferait cela en un saut, malgré le ressort de son arrièr-train.

« Swing, vexé, à son tour répliqua :

« Je ne s'agit pas d'un saut ; on parle du résultat d'un travail de six mois. Tu es incapable de raisonner.

« Du calme, intervint Little boy, ne tombons point dans le travers des hommes, qui ne savent discuter sans s'injurier et se montrer les poings.

« * * * * *

« Censuré

LA LUTTE EN PICARDIE

SUR LES RIVES DE L'ANCRE et sur les bords DU TIGRE

En France, on attachera certainement plus d'importance à l'évacuation, par les alliés, des positions qu'il tenait encore au nord de l'Ancre qu'à la prise de Kut-el-Amara. Mais les Anglais, eux, ne s'y trompent pas.

Le repli allemand sur Bapaume peut s'expliquer de différentes manières. Le son, avec lequel l'ennemi a défilé ses arrières, au nord de la fois qu'il était en état de prendre toutes dispositions utiles et que son mouvement revêt un caractère essentiellement stratégique. Visiblement, l'adversaire du général Douglas Haig a des projets.

Lesquels ? Pense-t-il qu'il lui sera plus facile, appuyé sur la position de Bapaume, ou même sur d'autres positions choisies ultérieurement, de repartir plus vigoureusement, comme le sanglier saucelle avant de foncer ? Veut-il seulement prendre l'initiative de diminuer la pression anglaise en se dominant de l'air, pour dégarnir ses positions de l'Ancre de l'artillerie lourde et des hommes dont il voudrait faire usage ailleurs ?

Nous n'en savons rien. Mais il n'est pas sans intérêt de remarquer que les réserves allemandes doivent être actuellement considérables. L'ennemi possède, à l'intérieur, même de l'empire, des réserves stratégiques qui fera donner ou qui faudra et au...

LA PRISE DE KUT-EL-AMARA

La prise de Kut-el-Amara constitue un succès plus marqué, non seulement parce qu'elle est une belle revanche de la défaite du général Townshend, mais surtout parce qu'elle marque la reprise victorieuse de cette politique de gages, dont nous avons eu souvent à parler.

Kut-el-Amara, c'est la route de Bagdad, et l'on sait de combien de convois sont entourées cette ville et la région, qu'elle commande. Cependant, les difficultés ne sont pas résolues. De Kut-el-Amara à Bagdad, la route ne compte pas moins de cent-cinquante kilomètres. Les Turco-Allemands se sont retirés sans désordre, « se repliant », disent-ils, pour rejoindre leurs renforts. Quelles sont les forces britanniques engagées ? Que peut leur opposer l'ennemi ? Autant de questions capitales, auxquelles nous ne pouvons rien répondre.

GENERAL N.

Quoi qu'il en soit, de l'un ou de l'autre des succès anglais, ils marquent l'ouverture de la campagne de printemps.

* * * * *

Il ne faut pas perdre la conscience de l'effort qui nous reste à faire. Rien ne démoralise un peuple comme l'exagération des bonnes nouvelles.

* * * * *

GENERAL N.

L'Opinion Anglaise

Londres, 27 février. — (Dépêche particulière de l'Information.) — Le Times écrit dans son éditorial qu'il est encore trop tôt pour donner une signification précise à la retraite allemande sur les deux rives de l'Ancre et de déterminer toute l'ampleur de ce recul. Pour l'instant, on peut supposer que les Allemands se retirent sur des positions plus favorables, situées derrière la colline qui se trouve en avant de Bapaume.

La reprise de Kut-el-Amara

Londres, 27 février. — (Dépêche particulière de l'Information.) — A propos du succès que les troupes britanniques viennent de remporter sur les bords du Tigre, le colonel Repington écrit :

« Il est impossible de prévoir les suites que peut avoir la chute de Kut-el-Amara, sans connaître l'importance des renforts turcs qui se trouvent à proximité de ce champ de bataille lointain. Mais si notre service de renseignements nous apprend que nous ne devrions plus commettre d'erreurs à ce sujet.

« Sir Stanley mande qu'il se trouve satisfait des soins apportés au maintien de ses lignes de communications.

« L'armée russe, qui opère dans le Caucase, vers, l'échéance, sa tâche fortement allégée par ce résultat qui donnera une grande satisfaction à tous les Anglais admirateurs de cette magnifique armée russe, qui a déjà accompli de si grandes choses. » — (Information).

Communiqués

Au sud-est de Vailly, nous avons fait une incursion dans les lignes allemandes et ramené des prisonniers.

Rencontres de patrouilles dans la région de Bezevaux et dans les Vosges.

Nuit calme partout ailleurs.

Les Socialistes Italiens

Rome, 27 février. — Le parti socialiste italien a décidé, dans son congrès, de ne pas participer à la Conférence de Paris, parce qu'il ne pourra pas y soutenir une motion préjudiciable, demandant la réunion plénière de l'Internationale.

Le singe hochait la tête et répondit sur un ton où perçait quelque désappointement :

« Evidemment, tout n'est pas réglé. Néanmoins, tu es trop pessimiste.

« Tu te trompes, répliqua placidement Little boy. Je suis sage, simplement. Lis les articles de Repington ; ça te calmera.

« * * * * *

« All right ! » pontua Swing.

Et ils s'en furent prendre leur collation.

Monsieur BADIN.

Commis

« * * * * *

« Censuré

Commis

« * * * * *

« Censuré

Commis

« * * * * *

« Censuré

Commis

« * * * * *

« Censuré

Commis

« * * * * *

« Censuré

Au Jour le Jour

Monnaie de tôle

La ville de Pau va avoir des sous en tôle. La municipalité les désire en acier, mais la Chambre de Commerce de Bayonne s'y oppose, l'acier étant beaucoup plus nécessaire à la défense nationale qu'un commerce.

La fabrication de la nouvelle monnaie a lieu à Arudy.

A la mode nipponne

Encore une des conséquences de la crise du chancre.

Les Blanchisseurs manquent de combustible et menacent d'obliger les Parisiens à laver leur linge sale en famille.

En attendant, les restaurateurs sont les premiers touchés.

La location du linge de table ne leur est plus consentie.

Pour parer à cet inconvénient, on a remplacé les nappes et les serviettes de toile par des nappes et des serviettes de papier.

La Brasserie Universelle, avenue de l'Opéra, depuis deux jours, le géant use de ce procédé qui, s'il permet d'échapper à la crise du blanchissage, comporte d'ailleurs le danger de la crise du papier.

La Brasserie Universelle possède, par ailleurs, un stock important de ces petits carrés de papier-sole.

En d'autres temps, un usage tout autre leur aurait été réservé. Avec la guerre, les volets élevés au-dessus de leur condition moyenne.

Au restaurant du Grand Vatel, rue Saint-Honoré, les serviettes de table n'ont pas été remplacées par du papier.

Le consommateur a sur la poitrine un petit morceau de cotonnade agrémenté de bigarrures et de broderies. A première vue, on croirait à une bavette soigneusement ourlée par une maman attentionnée.

Ce ne sont que des serviettes à thé. L'avantage que représente leur usage est qu'elles sont lavées et repassées dans la maison, sans que le restaurateur ait à trembler devant le blanchisseur.

Si la crise continue, il nous en viendra des draps de papier dans les grands hôtels, et nous imiterons les Japonais qui ne connaissent les mouchoirs que sous la forme d'élegants carrés de papier.

Pour les beaux yeux de la chanteuse

Dans le vestibule du théâtre Apollo, à Valence, en Espagne, s'est déroulé un drame qui, en raison de la personnalité de ses acteurs, a provoqué dans la ville, et dans toute l'Espagne, la plus grande sensation. Le fils du comte de Villamar a été tué à coups de revolver par un jeune peintre très connu à Valence, M. Tadeo Valhalba.

Le drame avait été précédé d'une violente querelle entre les deux jeunes gens, à propos d'une des plus jolies chanteuses de la ville, Mlle Rosita Rodrigo.

EN ITALIE

Le Parlement interallié

Rome, 27 février. — La quatrième séance du « Parlement » interallié a été tenue hier, à 5 heures ; elle a été entièrement consacrée à l'étude des questions militaires.

Au début de la séance, le marquis Théodoli et le prince Di Scaglia ont lu les rapports qu'ils avaient dressés au nom de la section italienne. La question de la politique générale a été examinée ensuite sur les rapports de M. Pichon et de M. Tittoni. Les deux sections ont constaté qu'elles étaient en parfait accord. Elles ont arrêté ensuite l'ordre dans lequel seront étudiées et rapportées diverses questions lors de la prochaine session qui aura lieu en avril.

LAIT CONDENSÉ FARINE LACTÉE

NESTLÉ

En Vente chez les Pharmaciens Epiciers Herboristes

LA MARQUE PRÉFÉRÉE

L'Action Politique ET SOCIALE

Cet après-midi

A LA CHAMBRE

La séance s'ouvre à 3 heures. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de M. Mistral et de ses collègues socialistes, tendant à organiser la production de guerre par la réquisition des mines et des établissements industriels, et par la réglementation de l'appel et de l'emploi de la main-d'œuvre militaire.

Petites nouvelles parlementaires

M. René Besnard, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, absent de Paris, ne pourra recevoir demain MM. les membres du Parlement.

MM. Barthe, Rogon et plusieurs de leurs collègues socialistes viennent de déposer une proposition de loi tendant à ouvrir un crédit de trois millions à charge facultative de ministère de province et cinq millions à la Faculté de Médecine de Paris, en vue de la création, par le conseil de faculté, de établissements publics et des institutions jugées utiles, pour la protection des maternités et de l'enfance.

Ils demandent en outre la formation d'un fonds définitif prélevé sur les héritages dans lesquels il n'y a pas d'enfants, avec tarif dégressif en cas d'existence d'un ou de deux enfants.

Une autre part contributive s'est formée par les héritages de ceux qui ne seraient pas mariés à 20 ans.

Le projet énumère toute une série de dispositions partant de ce principe que la création d'un famille est le devoir de tout citoyen, et que celui qui s'y soustrait doit contribuer à l'éducation des enfants de ceux dont les familles sont dans le besoin.

Nous aurons l'occasion de revenir prochainement sur cette importante proposition.

M. Raoul Peret vient de déposer un rapport, au nom de la commission du budget sur le projet de loi concernant l'annulation et l'ouverture de crédits sur l'examen 1917.

Les crédits les plus importants concernent le service de la dette, les dépenses militaires, les constructions navales, le matériel des lignes télégraphiques, les dépenses militaires aux colonies et la navigation intérieure.

La commission a fait subir aux demandes du gouvernement des réductions dont le total s'élève à 5.550.134 francs et ramène le montant des crédits à 221.301.024 francs.

L'Action des Partis

Dans le Parti Socialiste

Le Conseil National et la Conférence Inter-Alliés

L'opinion — l'opinion socialiste et l'opinion tout court — s'inquiète de ce qui se passe dans le parti. Des militants, et non des moindres, ne se sentent point être pas assez qu'il faudrait mieux des décisions. C'est ainsi que M. Alexandre Varenne, député du Puy-de-Dôme, aurait bien fait de tourner sept fois et plus sa plume dans son encrier avant d'écrire :

« Déjà, le parti socialiste a perdu par ses divisions, le crédit énorme dont il jouissait dans le pays et ce fait est dû à la déclaration de guerre ».

Cela permet à M. Charles Bos de railler à plaisir cette majorité qui, dit-il, se comporte à la façon de la peau de chagrin de Balzac. « Plus celui qui est chargé, ou se croit chargé de le maintenir, écrit-il, fait des efforts dans ce sens plus la majorité se rétrécit ».

Naturellement, celui-ci, M. Charles Bos n'est pas satisfait de son rôle. C'est M. Pierre Renaudin, qu'il appelle assez joliment « le plus grand commun d'assesseur de son parti ».

Après M. Arthur Meyer qui intervient dans ce débat, pour se lamenter, « que maintenant, de fait, en ce tragique moment, le parti qui se veut être le mieux organisé des partis ? Quel est son but ? A quels mobiles obéit-il ? Quels résultats prétend-il poursuivre ? Qui est-ce donc qui peut bien avoir à traiter un congrès socialiste ? De quel titre ? De quel droit ? Au nom de quel privilège ? Ce congrès a-t-il l'intensité de notre action ? Ajoutera-t-il à la vitalité de notre union ? Il est trop évident que non, et que ce sera justement le contraire ».

« Alors ? Eh bien, alors, tout simplement, les socialistes estiment qu'ils ont besoin de se mettre d'accord sur la politique à suivre ».

Au conseil de la fédération de la Seine, qui s'est tenu dimanche en un vote, en vue du prochain conseil national, sur des motions se rapportant à la reprise des rapports internationaux. Il n'est pas sans intérêt de donner les résultats, de ce scrutin.

Il y avait deux motions minoritaires. L'une a obtenu 4.200 mandats, l'autre 220, soit au total 5.200 mandats. La motion majoritaire n'en a obtenu que 4.154. Les minoritaires ont donc maintenu une motion de 1.055 mandats. Ils ont voté un conseil national 9 délégués, quand les majoritaires n'en auront plus que sept.

Précisément, ceci trouble M. Alexandre Varen-

ne, qui pense que du moment que la majorité n'est plus la majorité, l'unité n'est qu'un vain mot, et la discipline une farceuse formule.

« Si la minorité, écrit-il, réussit à renverser la majorité, elle peut aborder, le crois de voir, le projet d'une rupture dont les conséquences seraient funestes à tous ».

Pour extravagants qu'elle soit, la thèse n'est pas sans mérites d'être prise en considération. Mais rassurons-nous, il ne semble pas que l'unité socialiste soit en question. Les majoritaires sauront faire les concessions qu'exigent à la fois la situation et les intérêts de leurs troupes. De la politique socialiste, mise au point, ne sera manifestement guère plus de vigueur dans tout le pays.

Dans le Parti Républicain Socialiste

La Commission administrative du Parti Républicain Socialiste se réunira le mercredi 28 février 1917, à 17 heures précises, salle de la Taverne municipale, place de l'Hôtel-de-Ville, 7, à Paris.

Ordre du jour : Lecture du procès-verbal et de la correspondance ; Des moyens d'action du Parti ; Questions et affaires diverses.

L'Action Corporative

Terrassiers

Les terrassiers discutent sur la question du relèvement des salaires. Ils ont, dans une dernière réunion, voté à l'unanimité un ordre du jour réclamant 1 fr. 20 de l'heure pour les terrassiers gardes-fossés, 1 fr. 40 pour les terrassiers puisatiers, mineurs, dressers, boueurs, poseurs de rails, outre des plus-values pour travaux souterrains ou dans la boue, qui demeurent acquies, ils ont décidé le taux de 1 franc de déplacement pour les travaux hors barrière, 3 francs de déplacement pour les travaux exécutés en tailleur.

Tailleurs pour dames

Les tailleurs pour dames ont discuté les moyens à employer pour obtenir un relèvement des salaires. Ils ont décidé de tenir prochainement une réunion corporative où seront discutées les conditions de travail.

Réunions et Communiqués

FRANC-MACONNERIE

La Belgique. — A 17 heures, 16, rue Cadet : L'Austro-Hongrie, par M. Furmenot.

SYNDICATS

Cheminots (Paris-Etat R. D.). — A 18 h., 41, rue de Londres, Statuts, Nomination de la commission et du comité.

Cheminots (Paris E. T. M.). — A 20 h. 30, 41, rue Pleyel.

PARTI SOCIALISTE

2^e section. — A 20 heures, 88, rue Et-Marcel, C. Ex.

10^e. Combat. — A 20 h., 24, rue des Châtaigniers, Molières ; à 20 h., 80, C. Ex.

Cléchy. — 22, rue de Paris, à 20 h. 30.

École des Hautes Etudes sociales. — A 17 h., M. Eugène Ripault, Cours professionnel de journalisme.

L'Action des Femmes, dont on connaît l'activité, organisée pour dimanche prochain sa réunion mensuelle.

Une conférence publique et contradictoire sera traitée par Mlle Léai, sur « La fin du pangermanisme ».

Les Services du BONNET ROUGE

NOS PERMANENCES

Semaine du 26 février au 3 mars

MARDI, de 10 h. 1/2 à midi

Différends sur les loyers et questions juridiques

MERCREDI, de 6 à 7 h. soir

Questions militaires et Penionnaires-réformés

VENREDI, de 11 h. à midi

Questions fiscales, économiq. et sociales

Conseils pour la déclaration obligatoire de l'impôt sur le revenu

SAMEDI, de 11 h. à midi, de 6 à 7 h. du soir

Loyers et questions juridiques.

Consultez tous les soirs notre tableau de permanence, il peut subir des modifications.

Les Cheminots du P. O.

Dans un ordre du jour voté à la suite de sa réunion du 27 courant, et dont nous avons donné l'essentiel, la Fédération nationale des cheminots proteste « contre les agissements de la Compagnie d'Orléans qui, après avoir commencé, sur l'intervention du gouvernement, à payer l'indemnité de vie chère, a suspendu ce paiement ».

La Compagnie d'Orléans nous déclare :

« Cette allégation est doublement inexacte. C'est spontanément que la Compagnie d'Orléans a pris l'initiative de payer, par avance, à tous ceux de ses agents qui le demanderaient, les allocations de cherté de vie et de charges de famille, pour les trois mois écoulés de novembre, décembre et janvier, sans attendre que le projet de loi relatif à ces allocations ait été voté par le Parlement, et à aucun moment la Compagnie n'a rapporté cette décision ni en a élargi l'application. »

Le BONNET ROUGE parle net, souvent avec hardiesse, parfois crûment, mais ne bluffe jamais.

Les Planches

AVANT-PREMIERE

MONSIEUR BEVERLEY

La nouvelle réglementation des spectacles — O charbon ! qui de trimes on connaît en ton nom a servi le théâtre Antoine en pléines et actives répétitions.

Pour remplacer *Le Crime de Sylvestre Bonnard*, la pièce que M. Pierre Frondaie a adaptée avec une intention louable du célèbre roman de M. Anatole France, M. Georges Barr et Louis Verneuil, intitulée « Monsieur Beverley ».

A vrai dire, MM. Georges Barr et Louis Verneuil n'en sont point les auteurs. Primitivement, la pièce fut écrite par M. Valter Hackett et fut représentée à Londres, sous le titre de « The Barton Mystery ».

Pourant, on doit reconnaître la collaboration du sociétaire de la Comédie-Française et du jeune dramaturge.

M. Georges Barr connut le succès, notamment en signant avec M. Paul Gaultier, deux vaudevilles et des comédies. C'est un valet de chambre qui connaît toutes les ficelles du métier et qui part adroitement de toutes les traditions.

M. Louis Verneuil procède avec moins d'acquis. Il fait preuve même d'un irrespect divertissant pour tous les lieux communs et les idées reçues. On pressent que dans cette collaboration, M. Georges Barr est le réalisateur, celui qui met un frein à la franchise et à la sincérité des aperçus de Louis Verneuil.

Les trois actes de déroulent à Londres, dans un espace de trente-six heures.

« Monsieur Beverley », c'est un industriel riche, très riche, sans pourtant qu'il doive sa fortune à la fabrication des obus.

MM. Génier, Argillières, Louis Maurel, Escoffier, Guérard, Jean Valde et Moret, Mmes Jeanne Provost, Marcelle Géral, Suzanne Munte et Catherine Fontenay, sont chargés de présenter les trois actes au public de la répétition générale de jeudi prochain. — M. S.

ECHOS

Au théâtre Michel, on répète une opérette en 2 actes, de MM. André Barde et C. A. Carpentier, musique de M. Emile Lascaud, et dont le titre semble être tout un programme : *Carminetta*.

Carminetta, c'est Mlle Eve Lavallière, qui n'a pas chanté l'opérette depuis *Le Sire de Vergy*, aux Variétés, sous la direction de Samit, le *magicien*.

Fernand Frey, Léon et un harem de jeunes figurantes complètent la distribution. La première aura lieu vers le 10 mars.

ON DESIRE ACHETER D'OCCASION

Mobilier de bureau, Coffre-fort, Classeurs, Appareils téléphoniques, Appareils d'éclairage électrique, etc., en bon état.

Faire offre par écrit en indiquant les objets à vendre et le prix demandé à M. LEBRUN, au « BONNET ROUGE », 14, rue Drouot, ou se présenter à cette adresse, de 9 h. à 1 heure et de 3 h. 1/2 à 7 h. 1/2. Dimanches et fêtes exceptés.

Courrier des spectacles

OPERA. — Le 15 mars, jeudi de la Mi-Carême, la soirée sera remplacée par une matinée. On jouera *Faust*.

THEATRE SAINT-MARTIN. — Rappelons que les jours de représentation de *Cyrano de Bergerac* sont les suivants : Jeudi, matinée et soirée ; Samedi en soirée ; Dimanche, matinée et soirée.

A toutes ces représentations, l'interprétation comprend M. Albert Brasseur, Mlle Jane Pierly, M. Gaston Dubosc, M. Robert Pasquier.

THEATRE DE LA SCALA. — On a refusé, à la matinée de dimanche plus de 200 personnes à la représentation de *Championnat malgré lui*. Aussi, pour éviter l'ennui de se présenter au contrôle sans pouvoir être placé, de nombreux spectateurs ont dû et dû être retenus leurs places, soit pour la matinée, soit pour la soirée de jeudi, ou les créateurs de la célèbre pièce composée de Georges Feytaud, Marcel Simon, Gorbly, Lucile Noblet, Elich-père, Madeleine Jism, Charpentier et Lurville feront toujours partie de la distribution. La location (sans augmentation de prix) est ouverte de 1 h. à 6 h.

CE SOIR

Ce soir, les théâtres, music-halls, concerts, cirques et cinémas font relâche, pour obtempérer aux mesures d'économie édictées par le gouvernement.

Garage Guersant

34, rue Guersant - Tél. : Wagram 97.27

Atelier de Réparations

Grand choix de voitures neuves et d'occasion

Agence exclusive des Automobiles américaines

GRANT SIX

ACEAT - ECHANGE

SYPHILIS: Vamianine

Taches, Chancre, Ulcères, Bontons, Plaques. Le flacon franco : 10 francs. — 5, R. Valenciennes, Paris.

Garage Guersant

34, rue Guersant - Tél. : Wagram 97.27

Atelier de Réparations

Grand choix de voitures neuves et d'occasion

Agence exclusive des Automobiles américaines

GRANT SIX

ACEAT - ECHANGE

SYPHILIS: Vamianine

Taches, Chancre, Ulcères, Bontons, Plaques. Le flacon franco : 10 francs. — 5, R. Valenciennes, Paris.

LES NOUVELLES VISITES des Exemptés et Réformés

L'Arrêté Ministériel pour l'application de la loi

Voici, en son entier, le texte de l'arrêté pris par le ministre de la guerre, et que nous avons annoncé hier, sur les détails d'application de la loi du 20 février, qui concerne les nouvelles visites des réformés et des exemptés. Cet arrêté vise les articles 1, 2, 3, 4, 5, et 8 de la loi.

ARTICLE PREMIER

Le délai de déclaration de situation ouvert par la loi, prendra fin le 7 mars inclus.

Les opérations des commissions spéciales de réformes instituées par la loi commenceront le 16 mars ; elles tiendront une séance de clôture, le 16 avril, au chef-lieu de chaque département et le 1er mai, à Paris.

Il sera constitué, par les soins du préfet, une commission spéciale par département, pour la désignation des médecins militaires membres ou experts, du sous-intendant et du commandant de recrutement, les préfets auront à s'entendre avec le général commandant la région.

Les commissions spéciales siégeront successivement dans chaque chef-lieu d'arrondissement, conformément à l'itinéraire qu'aura fixé le préfet.

Les maires devront être invités à assister à l'examen des inscrits de leur commune.

ARTICLE II

Au regard de la nouvelle visite, les exemptés ou les réformés d'avant la guerre sont réplacés dans leur classe d'âge, à l'exception, toutefois, des anciens engagés volontaires qui continueront à rechercher dans leur classe de mobilisation et des anciens inscrits non amnésités qui suivront le sort de la classe à laquelle ils ont été autrefois rattachés par suite de déduction de services.

ARTICLE III

Tous les exemptés et réformés nés depuis le 1er janvier 1876 qui, à la suite de l'examen qu'ils ont subi, en exécution du décret du 9 septembre 1914, ont été maintenus dans leur situation, ainsi que les anciens inscrits visés à l'article précédent, sont astreints à faire à la mairie de leur résidence actuelle une déclaration de situation, y compris ceux qui pourront justifier d'un cas de dispense prévu à l'article 5 de la loi.

Les réformés temporaires d'avant-guerre, qui ont été exemptés par les conseils de révision à la suite de l'examen subi en exécution du décret du 9 septembre 1914, ne sont pas saisis par la loi du 20 février 1917 et n'ont pas à faire de déclaration.

De même, ceux des exemptés ou réformés d'avant-guerre qui ont contracté un engagement volontaire depuis la mobilisation et ont été ultérieurement réformés, sont exemptés de la nouvelle visite et de la déclaration.

La déclaration de situation sert de base à l'établissement des listes de recensement, en même temps que leur déclaration, les intéressés remettront au maire, qui leur en délivrera récépissé, soit les certificats médicaux destinés à être joints au dossier sanitaire, soit les pièces justificatives de leur droit à dispense.

Les maires dresseront pour leur commune une liste qui comprendra trois parties, à savoir :

1^{re} partie. — Inscrits astreints à la visite.

2^e partie. — Inscrits candidats à la dispense.

3^e partie. — Inscrits dispensés de la visite dans les conditions déterminées à l'article 4 du présent arrêté (raisons de santé).

Les maires établiront, pour chaque inscrit, un dossier comprenant soit les pièces justificatives, soit les certificats médicaux. Dès le 8 mars, ils adresseront la liste de

recensement communal et les dossiers au sous-préfet de l'arrondissement, qui groupera ces pièces par canton pour son arrondissement, et recevra les instructions du préfet, en vue des convocations à adresser aux seuls inscrits astreints à se présenter personnellement devant les commissions.

Les préfets assureront les convocations dans les formes usitées en matière de conseil de révision.

Les intéressés seront indemnisés de leurs frais de voyage et de déplacement dans les conditions déterminées par la circulaire du 21 mars 1914, modifiée par celle du 20 mai 1916 (B.O., p. S.P., pages 387 et 660).

Il ne devra pas être perdu de vue, en ce qui touche l'attribution des dispenses, d'une part, que les enfants morts au champ d'honneur comptent, suivant le cas, soit comme enfants vivants, soit comme militaires présents sous les drapeaux, et que, d'autre part, les prisonniers ou internés revenus en France sont dispensés de droit de la visite, quel que soit le pays ennemi dont ils se sont évadés ou dont ils auront été rapatriés.

Les inscrits maritimes seront recensés et convoqués dans les conditions déterminées par la circulaire du 21 février 1917 (marine) J. O. 22 février, page 1427).

ARTICLE III

Les commissions spéciales auront la composition et les attributions fixées par la loi ; elles pourront être assistées de trois médecins experts.

Elles auront qualité pour statuer sur la régularité des inscriptions, pour convoquer les intéressés devant être régulièrement convoqués en cas de dispense ou qui auraient fait tardivement leur déclaration.

Dès la première séance, le président de la commission désignera un médecin militaire, pour visiter à domicile les individus dispensés de se présenter pour raisons de santé.

Les commissions devront prendre connaissance des rapports d'enquête de toute nature, des dossiers sanitaires, ainsi que des pièces médicales produites même en cours de séance par les intéressés.

Au cours de la séance de clôture toutes les situations devront être régularisées.

Au cours de la même séance, sera établie et arrêtée la liste de recensement.

Les commissions seront indemnisées de

leurs frais de déplacement dans les mêmes conditions que les conseils de révision.

ARTICLE IV

Le dossier médical doit comprendre, outre les certificats médicaux adressés par le maire avec la liste des inscrits de sa commune, le dossier médical antérieur, s'il existe, et une note relatant succinctement le libellé médical de la réforme ou de l'exemption inscrite au registre matriciel ; ces renseignements devront être réclamés au recrutement.

Au cas où trois médecins experts assisteront la commission, l'un de ces médecins devra être spécialiste en matière d'examen des yeux, du nez, des oreilles et du larynx, un autre pourra être chargé de l'examen clinique et radioscopique des lésions des organes internes et plus spécialement des poumons et du cœur, le troisième pourra être chargé des visites à domicile.

Sont astreints à la déclaration, mais dispensés de se présenter personnellement, les hommes atteints d'une des infirmités ci-après :

1. Ankylose complète ou atrophie vicieuse de l'une des quatre grandes articulations des membres (épaule, coude, hanche, genou) ;
2. Amputation d'un membre (cuisse, jambe, bras, avant-bras) ;
3. Cécité complète (perte des globes oculaires ou opacité apparente des milieux transparents) ;
4. Ostéite vertébrale en évolution ;
5. Gibbosité prononcée avec nanisme ;
6. Surdité multiple congénitale ;
7. Idiocie, arriétéisme ;
8. Aliénés et paralytiques généraux, internés ou reconnus susceptibles de l'être ;
9. Tuberculeux cavitaires fébriles ;
10. Cardiaques en asystolie confirmée.

Les dispositions de l'instruction du 20 décembre 1916, sur l'aptitude physique, devront être observées strictement.

ARTICLE V

Les engagés spéciaux provenant des exemptés ou réformés d'avant-guerre, y compris ceux dont l'engagement aura été résilié pour toute autre cause que par incapacité physique, sont astreints à la nouvelle visite quand ils appartenant par leur âge, aux classes de 1896 à 1914 incluses ; les cas

de dispense prévus à l'article 5 de la loi leur sont d'ailleurs applicables.

Ceux qui sont sous les drapeaux n'auront pas à faire de déclaration à la mairie de leur résidence ; ils seront signalés, en vue d'être ajoutés sur les listes, au sous-préfet de l'arrondissement par les chefs de corps ou services qui adresseront en même temps le dossier sanitaire.

Toutefois, quand ils auront demandé à être visités au lieu de leur résidence antérieure à leur engagement, ils devront être signalés au sous-préfet de ladite résidence, en vue d'inscription et de convocation ; ils seront indemnisés de leurs frais de déplacement dans les mêmes conditions que les inscrits ordinaires.

Les engagés spéciaux seront placés en tête de liste en vue d'être visités les premiers ; s'ils sont pris sous le service (armé ou auxiliaire), ils seront libérés dans le plus bref délai à moins qu'ils ne demandent à rester au corps jusqu'à la date fixée pour leur réaffectation ; s'ils sont maintenus exemptés ou réformés ou encore classés dans la réforme temporaire, et qu'ils désirent la résiliation de leur engagement, ils devront, dans un délai de trente jours à compter de la décision les concernant, adresser, au général commandant la subdivision, une demande qui devra être accueillie sans délai.

Les commissions de recrutement signaleront immédiatement à nos conseils les Français en résidence à l'étranger qui sont astreints à la visite.

Au surplus, sans attendre ces renseignements, nos agents convoqueront ceux des intéressés figurant déjà sur leurs contrôles, les feront examiner en leur présence par des médecins d'une séance épreuve et prendront à leur égard une décision qui sera définitive.

Ils prêteront sans délai à la connaissance du ministre, par un état récapitulatif et sommaire, et du recrutement administrateur par des notes individuelles, les décisions ainsi intervenues.

Toutefois, les hommes astreints à la nouvelle visite qui résident actuellement en Angleterre, en Italie, en Espagne et en Suisse, seront convoqués devant la commission spéciale opérant au chef-lieu d'arrondissement français le plus voisin de leur résidence ; ils seront indemnisés de leurs frais

ARTICLE VI

Les commissions de recrutement signaleront immédiatement à nos conseils les Français en résidence à l'étranger qui sont astreints à la visite.

Au surplus, sans attendre ces renseignements, nos agents convoqueront ceux des intéressés figurant déjà sur leurs contrôles, les feront examiner en leur présence par des médecins d'une séance épreuve et prendront à leur égard une décision qui sera définitive.

Ils prêteront sans délai à la connaissance du ministre, par un état récapitulatif et sommaire, et du recrutement administrateur par des notes individuelles, les décisions ainsi intervenues.

Toutefois, les hommes astreints à la nouvelle visite qui résident actuellement en Angleterre, en Italie, en Espagne et en Suisse, seront convoqués devant la commission spéciale opérant au chef-lieu d'arrondissement français le plus voisin de leur résidence ; ils seront indemnisés de leurs frais

Tous les Sports

TIR

U.S.T.F. — L'Union des Sociétés de Tir de France rappelle que ses séances de tir à longue portée pour les jeunes gens des classes 1918 et 1919, sont absolument gratuites. Il suffit, pour y prendre part, de se faire inscrire à l'Union des Sociétés de Tir de France (U.S.T.F.), tous les jours de la semaine, de 2 heures à 5 heures, ainsi qu'aux stands.

CONVOICATIONS SPORTIVES

Liberty Athletic Club. — Commission administrative à 20 h. 30, Café du Théâtre, 44, rue de Belleville. Présence indispensable.

BOXE

PARIS

Au National Sporting Club Français, samedi soir, ont eu lieu, quelques beaux matches et exhibitions.

Cette soirée, toute privée, était rehaussée par la présence de notre valeureux « as » Guyhemer, de notre national Carpentier, de Papin, Leprieux, Verne, de l'excellent athlète Max Abbat et de notre confrère Herring.

Herring fut déclaré vainqueur de Fred Jean. Cette décision fut plutôt mal accueillie. Bayard dut abandonner au round devant Francis, qui se montra bien supérieur. Autour est raison de Tessier, aux points en 6 rounds.

Enfin, Amann réussit à battre Marius aux points.

Deux belles exhibitions. De Ponthieu avide Deleux et Maestrini avec Planques, terminèrent le programme de cette soirée.